

# Le cadre de l'approche fondée sur les droits de la personne

---



Un guide pratique  
pour les municipalités

---



Ontario  
Human Rights Commission  
Commission ontarienne des  
droits de la personne

Apprenez-en davantage sur la façon dont le [cadre de l'approche fondée sur les droits de la personne \(AFDP\)](#) peut vous aider à appliquer une optique des droits de la personne pour appuyer la planification et la mise en œuvre des règlements municipaux, des politiques, des programmes et des systèmes de services d'une manière qui atténue la discrimination et les effets négatifs disproportionnés sur les groupes protégés par le *Code*.

## Qu'est-ce que le cadre de l'AFDP?

Le cadre de l'AFDP est un outil d'analyse et d'éducation sur le Web mis à la disposition des fournisseurs de services, y compris les organismes sans but lucratif et les services gouvernementaux, les employeurs, les chercheurs, les défenseurs ainsi que les gouvernements provinciaux et municipaux.

Il aide les municipalités et les organismes municipaux, comme les conseils de services locaux et les sociétés, à créer des règlements municipaux, des politiques, des programmes et des services pour répondre aux besoins et aux droits de tous les membres de leur communauté.

En approfondissant les questions et les considérations relatives aux droits de la personne, le cadre de l'AFDP renseigne les utilisateurs et les aide à penser différemment – et mène à de meilleurs résultats – quel que soit le travail que nous faisons.

Poser les bonnes questions vous aidera à vous conformer au *Code des droits de la personne* de l'Ontario (le *Code*) et vous fournira les résultats suivants :

- Des programmes, des politiques et des services municipaux exempts de discrimination et accessibles
- Des politiques, des programmes et des services municipaux équitables qui répondent aux besoins des groupes vulnérables
- Des règlements administratifs, des politiques, des programmes et des services municipaux qui traitent des questions de discrimination systémique

## **Le Code des droits de la personne de l'Ontario et les lois municipales**

Le [Code des droits de la personne](#) de l'Ontario s'adresse à tout le monde. Il s'agit d'une loi provinciale qui accorde à chacun des chances et des droits égaux, sans discrimination, dans des secteurs tels que l'emploi, le logement et les services. L'objectif du Code est de prévenir la discrimination et le harcèlement en raison de [17 motifs protégés, dans cinq secteurs sociaux](#).

Les administrations municipales ont la responsabilité de concevoir ou de fournir bon nombre des secteurs de service qui sont protégés par le Code, comme l'aide sociale, la santé, les services de police, le logement, les loisirs, les bibliothèques, le transport en commun, la construction de routes et les services d'approvisionnement en eau.

Les municipalités sont des employeurs d'agents de police, de travailleurs sociaux, de travailleurs des bâtiments et de l'entretien et d'autres travailleurs qui fournissent des services municipaux. Dans certains cas, ils peuvent être responsables de logements locatifs. Ils planifient et favorisent le développement économique et social, et sont des partenaires et des chefs de file dans le développement communautaire.

En vertu de la [Loi de 2001 sur les municipalités](#) et de la [Loi de 2006 sur la cité de Toronto](#), les municipalités ont de vastes pouvoirs pour adopter des règlements administratifs (sous réserve de certaines limites) sur des questions telles que le logement, la santé, la sécurité et le bien-être de la municipalité, et la protection des personnes et des biens.

La [Loi de 1990 sur l'aménagement du territoire](#) fournit aux municipalités un cadre qui leur permet de prendre des décisions sur l'utilisation des terres en fonction des besoins locaux et des circonstances. Elle reconnaît également que les droits de la personne font partie du processus de planification.

Si votre municipalité a été restructurée, elle peut avoir sa propre loi spéciale qui établit des aspects particuliers de sa gouvernance ou de ses structures, par exemple, la [Loi de 1999 sur la ville de Haldimand](#); la [Loi de 1999 sur la ville de Hamilton](#); la [Loi de 1999 sur la ville de Norfolk](#); la [Loi de 1999 sur la ville d'Ottawa](#); la [Loi de 1999 sur la ville du Grand Sudbury](#) et la [Loi de 2006 sur la cité de Toronto](#).

De nombreux autres textes législatifs accordent également des pouvoirs et des responsabilités précis aux municipalités de l'Ontario, tels que la [Loi de 1990 sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence](#), la [Loi de 1990 sur les clôtures de bornage](#), la [Loi de 1990 sur les services policiers](#), la [Loi de 1992 sur le code du bâtiment](#), la [Loi de 1996 sur les élections municipales](#), la [Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie](#), la [Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail](#), la [Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable](#) et la [Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario](#).

Cette autorité s'accompagne également d'une responsabilité en matière de droits de la personne. Le *Code* exige que les décisions municipales tiennent compte de tous les membres de leur communauté. Le *Code* exige également que de telles décisions n'ont pas d'incidence disproportionnée sur les personnes ou les groupes qui s'identifient à des motifs prévus au *Code* ou ne les ciblent pas de façon disproportionnée.

Les tribunaux ont dit qu'en raison de l'importance des principes énoncés dans le *Code*, il faudrait lui donner une interprétation large et généreuse. En cas de différence ou de conflit entre le *Code* et une autre loi de l'Ontario, le [Code](#) a préséance, sauf disposition contraire expresse de l'autre loi.

## Pourquoi les municipalités devraient-elles utiliser le cadre de l'AFDP?

Le cadre de l'AFDP peut vous aider à :

1. **Déterminer le contexte des droits de la personne** de la proposition de politique ou de programme.
2. **Épargner du temps et des efforts** en tenant compte de tous les aspects de votre projet à l'étape de la planification, plutôt qu'après sa mise en œuvre.
3. **Travailler avec les communautés touchées** pour élaborer des processus d'engagement appropriés, y compris les communautés et les organisations autochtones rurales.
4. **Mener des recherches et des analyses** qui tiennent compte des obligations en matière de droits de la personne et les reflètent.
5. **Saisir** vos recherches, analyses et justifications fondées sur des données probantes pour référence future. C'est un excellent outil de gestion des connaissances!
6. **Élaborer des options et des recommandations** qui répondent aux droits, aux besoins et aux points de vue des communautés touchées.
7. **Participer à la prise de décisions** qui examinent en profondeur les obligations en matière de droits de la personne et y répondent.
8. **Faire respecter les droits de la personne** dans la mise en œuvre des politiques et des programmes.
9. **Surveiller et évaluer** les résultats des politiques afin de déterminer les répercussions sur les droits de la personne.
10. **Devenir un expert** de l'élaboration de politiques et de programmes en matière de droits de la personne.

## Étude de cas – Travailleurs migrants dans la ville de Kingsville

En août 2021, la ville de Kingsville a adopté un règlement municipal intérimaire qui interdit à toute personne d'utiliser à des fins d'hébergement de « travailleurs agricoles » quelconque terrain, immeuble ou structure ne faisant pas partie des terres agricoles où sont employés ces travailleurs, et ce, tant qu'une étude sur le logement n'aura pas été complétée.

La désignation d'un type de logement sur la base des caractéristiques des personnes qui y vivent va à l'encontre des lignes directrices de la CODP en entraînant un risque réel de « zonage de personnes ». Ce que Kingsville envisageait créerait un obstacle considérable pour les travailleurs migrants en quête d'un logement dans la ville et contreviendrait probablement au *Code des droits de la personne* de l'Ontario (le *Code*).

Les travailleurs migrants se heurtent déjà à une discrimination importante sur le plan personnel et professionnel. Aux termes du *Code*, la ville de Kingsville a l'obligation de veiller à ce que ses politiques et règlements ne viennent pas exacerber leur situation déjà précaire.

Conformément aux obligations relatives aux droits de la personne énoncées ci-après, la CODP enjoint au conseil d'éliminer le plus rapidement possible tout obstacle ayant un effet discriminatoire sur les travailleurs migrants, à permettre l'établissement de logements pour travailleurs migrants équivalents aux autres formes de logements à l'extérieur des exploitations agricoles et à s'employer activement à améliorer les conditions de vie et de travail de tous les travailleurs migrants qui vivent et travaillent à Kingsville. La Ville a révisé son règlement pour permettre l'utilisation de logements par les travailleurs migrants n'importe où dans leur communauté, après avoir rencontré la CODP et d'autres intervenants.

Des obstacles discriminatoires surgissent souvent en raison d'exigences ou de pratiques qui semblent neutres – comme la désignation de logements pour les travailleurs migrants – mais qui ont des répercussions négatives imprévues sur les personnes identifiées par les motifs de discrimination interdits du *Code*, comme la race et la citoyenneté.

L'utilisation du cadre de l'AFDP lors de l'élaboration de règlements de zonage pour élargir les options de logement pour les travailleurs migrants aurait permis de s'assurer que les obstacles discriminatoires ou les obstacles potentiels qui

empêchent les gens d'accéder au logement ont été pris en compte et abordés *avant* le dépôt du règlement. Cela aurait permis d'éviter la discrimination et d'économiser du temps et des ressources en faisant les choses correctement la première fois.

## **Politiques connexes de la CODP pour soutenir les municipalités**

Pour tirer le meilleur parti du cadre de l'AFDP, la CODP recommande de l'utiliser conjointement avec d'autres politiques connexes de la CODP, telles que, mais sans s'y limiter :

[Dans la zone : Logement, droits de la personne et planification municipale](#)

[Politique concernant les droits de la personne et le logement locatif](#)

[Politique sur l'élimination du profilage racial en contexte de maintien de l'ordre](#)

[Politique sur le capacitisme et la discrimination fondée sur le handicap](#)

[Politique sur la prévention de la discrimination fondée sur les troubles mentaux et les dépendances](#)

[Politique et directives sur le racisme et la discrimination raciale](#)

[Politique sur les droits de la personne contradictoires](#)

[Comptez-moi! Collecte de données relatives aux droits de la personne](#)

[Déclaration de principes de la CODP concernant les droits de la personne dans le cadre de la planification de la relance suite à la COVID-19](#)

[La COVID-19 et le Code des droits de la personne de l'Ontario –](#)

[Questions et réponses](#)

[Politique sur la prévention de la discrimination fondée sur l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle](#)

